



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Note de présentation du Label Fédéral à deux niveaux « Club École de la Fédération Française de Billard » pour la saison sportive 2016-2017

Intérêt du label fédéral « club école »

Le label fédéral « club école de la FFB » est à la fois un outil de développement des structures d'accueil pour la FFB et une reconnaissance pour les clubs vis à vis des publics et des collectivités. Les effectifs des clubs labellisés par rapport à la moyenne nationale démontrent que leur développement doit se poursuivre pour soutenir la croissance de nos licenciés. Le club labellisé répond aux besoins d'activité et d'encadrement couvrant la découverte/initiation, les premiers perfectionnements et le billard scolaire. Après une progression régulière, le nombre de clubs labellisés « Club École de la Fédération Française de Billard » s'est stabilisé aux environs de 130 structures depuis 3 saisons, répartis pour la saison 2015-2016 entre 102 clubs de niveau 1 : « Découverte Initiation » et 28 autres de niveau 2 : « Perfectionnement » ou « Performance 3-bandes ». 20% des clubs labellisés abritent au moins l'une des disciplines des billards à poches.

Les deux niveaux de label

Pour la saison 2016-2017, les conditions de délivrance des labels clubs école restent inchangées. Concernant le premier niveau de label renommé « **Club école de la Fédération Française de billard - Découverte et Initiation** », il s'agit de renforcer les critères déjà existants, comme la sensibilisation à l'accueil de publics spécifiques, une meilleure utilisation des outils pédagogiques de la FFB et une amélioration des moyens de contrôle de l'activité et des actions de promotion et de recrutement du club. Les horaires des créneaux « jeunes » et « adultes » débutants doivent, notamment, être adaptés à l'accueil des publics spécifiques.

Le label fédéral de niveau 2 « **Club école de la Fédération Française de billard - Perfectionnement** » répond aux structures déjà labellisées depuis deux ans et disposant d'un encadrement supérieur et d'un quota de jeunes licenciés. L'intervention régulière d'un Initiateur de club (DFI) ou d'un moniteur breveté d'Etat dans un créneau de perfectionnement favorise la poursuite de la pratique et la progression des jeunes vers les niveaux techniques 2 et 3.

La qualité de l'encadrement

Apprendre à jouer, progresser et être conseillé est la première attente du nouveau pratiquant. La phase « Découverte/Initiation » ne peut se développer qu'à travers un flux régulier de nouveaux pratiquants recrutés par des actions de promotion et immédiatement encadrés. L'étape suivante, la fidélisation des nouveaux publics, et notamment des jeunes, demeure une préoccupation des clubs labellisés. Si les effectifs « jeunes » des clubs labellisés sont largement au-dessus de la moyenne nationale, 40% d'entre eux n'ont pas organisé d'évaluations des Diplômes fédéraux d'Aptitude (DFA) cette saison, alors qu'une majorité de clubs possède de jeunes pratiquants. Il s'agit là d'un frein non négligeable pour la poursuite de la pratique, qui s'ajoute aux nombreuses difficultés de fidélisation des nouveaux pratiquants. Par ailleurs, les différences d'effectifs « jeunes » des clubs labellisés « niveau 2 », qui doublent en moyenne ceux du « niveau 1 », confirment bien l'importance de la qualité de l'encadrement dans ce domaine.

C'est pourquoi le label « club école » ne pourra se limiter à terme à la seule découverte-initiation qui ne permet pas une progression suffisante pour fidéliser les pratiquants. Il est reconnu que notre activité (notamment la discipline carambole) est d'autant plus difficile que le niveau de jeu est faible, malgré la proposition de modes de jeu adaptés comme le 4-billes pour le carambole, encore trop peu utilisé. Il est donc indispensable d'améliorer l'animation en la rendant à la fois plus attractive et plus élargie, grâce notamment à un encadrant titulaire du Diplôme fédéral d'initiateur de club au sein de l'école.

Les pratiquants

Les dispositifs d'animation permettent d'accompagner les débutants en leur proposant une initiation et une pratique encadrée, ainsi que des évaluations « Diplômes Fédéraux d'Aptitude » (DFA). Au niveau suivant, les ligues régionales doivent proposer un accès spécifique pour les catégories « Jeunes » à travers l'organisation de compétitions départementales ou régionales.

Relai des instances régionales

La FFB tient à poursuivre l'accompagnement des clubs pour le développement des écoles de billard, tout en contribuant à en améliorer la qualité. Les Equipes Techniques Régionales (ETR) et les nouvelles Ligues régionales devront jouer un rôle essentiel dans cette démarche, grâce notamment à la formation initiale et continue des animateurs dans l'ensemble des disciplines. Les stages régionaux de perfectionnement technique doivent compléter le dispositif de formation à l'égard des jeunes pratiquants, en vue d'alimenter efficacement nos stages nationaux.

La préparation de la performance

L'élaboration du Parcours de l'Excellence Sportive, imposée par le Ministère chargé des Sports pour les disciplines reconnues de haut niveau, nécessite une orientation importante de nos structures de formation vers l'encadrement dans la spécialité 3-bandes. Le Diplôme Fédéral d'Initiateur (DFI) mention « Carambole 3-bandes » constitue la première reconnaissance fédérale dans cette spécialité. L'animation régulière d'un créneau spécifique par un Initiateur de club dans cette mention permettra aux clubs labellisés depuis deux ans de déposer un dossier de label fédéral de niveau 2 « **Club école de la Fédération Française de Billard - Performance Carambole 3-bandes** ».

Nota bene

Comme les saisons précédentes, les dossiers de demandes de labels seront envoyés aux ligues, aux responsables formation des ligues, aux clubs labellisés en 2015-2016 et seront mis en ligne sur le site FFB. Les ligues régionales auront en charge la diffusion des dossiers au plus grand nombre et la validation de toutes les demandes (pour le 30 novembre 2016 au plus tard). Dès réception des dossiers renseignés par les ligues, la DTN procédera à l'étude des dossiers et à la délivrance des labels.